

Compte rendu de la Commission Générale des élus de Chanceaux-sur-Choisille concernant le projet d'un méthaniseur à vocation d'une production de gaz à partir de résidus de végétaux.

Judi 16 octobre à 17H35. Mairie de Chanceaux -sur-Choisille. Salle du Conseil Municipal.

Sous la coordination de M. Christian DRUELLE, Maire de Chanceaux-sur-Choisille qui publie la liste des élus qui ont reçu l'invitation et qui ont donné leurs réponses ou pas.

Présents : M. Christophe DAMOUR - Mme Christine BERENGUER - M. Jean-Michel BIZET - Mme Liliane DALONNEAU - Mme Françoise RICHARD - Mme Marie-Eve GAPIN - M. Christophe MANCEAU - M. Jean-François TRAINSON - Mme Olivia ETIENNE - Mme Stéphanie AK - M. David MILLARD - M. Dominique GOURDON - M. Patrick DELETANG - Mme Vanessa BECHET - M. Marc PIGEON - Mme Elisabeth GANDEMER - M. Patrick ETESSE - Mme Claudine DESMARES

Excusé : M. David GUIOT

Absents : Mme Ajete DESLIS - Mme Laetitia DIFRAYA - Mme Gilberte BAUMANN – Mme Véronique VEAU - M. Philippe BARROUX - Mme Floriane MARINA - M. Damien COCHARD

La présentation du projet a été faite par le porteur du projet M. Lucien GERBIER qui était accompagné de Mme Camille DUSANNIER, de M. Cédric MAUBUISSON et de M. Fabrice GERBIER.

Il a été présenté en illustration de la présentation d'un film sur la chaîne YOUTUBE :

<https://www.youtube.com/watch?v=wwl05u5U9vo>

L'introduction a été faite par M. Lucien GERBIER (LG) qui a présenté ses accompagnants et qui a diffusé le film sur la chaîne YOUTUBE pour poser le sujet.

Le film a été arrêté vers son milieu pour donner des explications propres à son projet et répondre aux questions.

Il a été présenté le Power Point à l'assemblée par LG – document en annexe de ce mail-

A la fin de la lecture du Power Point, M. Christian DRUELLE (CD) a posé plusieurs questions à M. Lucien GERBIER

CD : En février 2025, en conseil municipal, a été voté une délibération pour la réfection du chemin rural destiné à desservir votre projet. Au sein du conseil municipal, nous avons M. D. Cochard qui est agriculteur sur notre commune.

C.D : M. D. Cochard est-il salarié d'une de vos entreprises ?

LG : il a été salarié comme prestataire il y a plus de 18 ans à l'époque de M. DUCHAMP

CD : A-t-il des attaches familiales avec vous ? Il paraît sur les réseaux, qu'il serait marié à votre fille ?

LG : Je n'ai pas de fille. Je connais Damien Cochard comme agriculteur comme les 11 autres agriculteurs. Oui on se connaît et pas que Damien, on fait partie d'une CUMA. Il n'est pas associé ni salarié.

CD : concernant le digestat, l'ANSES mentionne qu'il peut contenir des contaminants organiques ?

LG : Les matières poreuses sont analysées et si des polluants type hydrocarbure ou type Escherichia coli ça peut aussi disparaître aux analyses.

CD : pouvez-vous nous en dire plus concernant les odeurs d'ammoniac et le dégagement de protoxyde d'azote qui peuvent être produits par le traitement de ces déchets végétaux qui implique la pollution de l'air ?

LG : Les éléments des digestats qui sont travaillés doivent être épandus sur les sols dans les 24H00 et sont captés par les plantes.

CD : concernant Le biogaz : quelle sécurité une fois dans les canalisations en direction de Monnaie ?

LG : ce sont les compétences de GRDF et les garanties de GRDF.

CD : à Monnaie le gaz arrive où ? dans une station ?

LG : il est réinjecté dans le circuit.

CD : quel est le risque d'explosion et d'incendie

M. Cédric Maubuisson (CM) : dans le dôme : il y a 2 millibars de pression : ce qui est anodin. Le risque est quasi nul et en plus, nous sommes en anaérobiose, c'est à dire sans oxygène donc pas de risque d'incendie ni d'explosion. Il y a des contrôles réguliers. Une fois par an il y a un contrôle avec une caméra thermique pour détecter les fuites de gaz.

CD : combien de camions cela entrainerait il pour le méthaniseur ?

CM : Les camions : 5 par jour au total

CD : et pour l'odeur d'œuf pourri ?

CM : le souffre il y en a le moins possible et il ne passe pas grâce à la membrane d'étanchéité, de toute façon GRDF n'en veut pas. Il y a des analyses et c'est inférieur à 3 mm pour les résidus solides qui sont tolérés par GRDF. C'est le charbon actif qui vient filtrer le gaz et le souffre se retrouve sous forme solide.

M. Patrick ETESSE (PE)

Il y a un soucis de transparence. Il faut avoir les informations avant les projets soumis au vote. Ça n'a pas été le cas (il y a eu une erreur M. Le Maire, c'est au mois de mars : le 25 et pas en février, quand vous avez commencé tout à l'heure) car nous avons été informé uniquement de l'aménagement du chemin en vue du projet d'un méthaniseur. Le projet n'a pas été présenté. Il aurait fallu en discuter avant. Les infos n'ont jamais été reçues au Conseil.

Il faut informer les habitants et pas que les élus. Il y a de l'inquiétude. Cet été nous avons subi une nuisance sévère avec l'incendie d'Agri Compost. La réponse face à cet incendie n'est pas recevable. Le mois d'août a été insupportable. Ce n'était pas une nuisance négligeable. L'inquiétude est légitime. Nuisance qui se pose aussi sur la valeur du patrimoine immobilier.

Concernant le procédé : créer des productions spécifiques pour entretenir la méthanisation et qui prend le pas sur d'autres cultures, pose questions et son action pour l'amélioration des sols et du stockage tout autant...

La Choisille est dans un état satisfaisant pour le moment par ailleurs. Qu'en est-il du passage des camions qui n'est pas abordé, pour les élus et la population ? Il n'y a pas d'information à la population. Un certain nombre de communes comme Sonzay, la Base aérienne de Tours... ont abandonné le projet de méthaniseur. La population doit être prévenue au préalable des élus.

LG : Il y a eu une invitation à Saumur pour une visite de découverte, une présentation des conseillers municipaux locaux et une réunion publique. On n'a pas de retour concernant les odeurs.

Pour la station AGRICOMPOST, ça fait plus de 20 ans qu'elle existe. Pour l'incendie, c'est un accident ; un départ de feu à partir d'un cul de bouteille qui aurait fait loupe et fait prendre le feu. Pour l'incendie, les pompiers ont décidé de laisser brûler, ce serait à refaire il aurait fallu éteindre tout de suite. C'était la décision du SDIS et de la DREAL.

Pour les cultures intermédiaires, elles évitent l'érosion et captent les nitrates.

Sur le sujet de l'étude d'impact : elle est obligatoire : à la fois sur le plan sonore, olfactive et environnementale. Elle est réalisée par les services de l'état.

CD : A propos de l'étude au préalable : il faut mesurer l'impact avant et après la construction et pouvoir comparer. Sauf que pour comparer il faut que le projet aille au bout : c'est contradictoire.

LG : pour le Patrimoine : sur Saumur pas d'impact. A Saumur la station de méthanisation est dans une zone industrielle près des maisons. Il y a une réglementation sonore avec un contrôle tous les 3 ans.

M. Jean-Michel BIZET (JMB) : à propos de la présence d'une Torchère sur le site et de la pollution occasionnée ?

CM : Au niveau du dôme il y a une membrane qui fait que l'ensemble soit étanche et qu'il n'y a pas besoin de déclencher une torchère. Cette membrane est vérifiée une fois par an au début et contrôlée après 7 à 8 ans.

JMB : à propos des fondations du futur site et de leurs fragilités ?

CM : la porosité et la perméabilité à recevoir du Digestat liquide sont contrôlées : il est stocké dans des cuves de rétention. La station est soumise à ICPE déclaratif enregistrement 2781-20

M. Patrick DELETANG (DP) : combien de camions aujourd'hui y aura-t-il en entrée et sortie ?

LB : 4 camions en plus par jour.

DP : on parle d'odeurs par les méthaniseurs présents dans le Beaujolais, dans la Sarthe ...on se plaint déjà des odeurs de AGRICOMPOST ...alors on a du mal à se faire une idée...je n'ai pas d'avis tranché : il faudrait faire une visite. On voit des conneries**** sur les réseaux sociaux et quand on est amené à voter en pleine conscience, on se pose des questions. J'avoue que je ne sais pas : en Allemagne ils reviennent dessus et le digestat n'est pas aussi bon que ça, il paraît. On nous donne des éléments : c'est vrai ou pas vrai ?

LG : En Allemagne il y a de très grosses structures de déchets de maïs qui remplacent les résidus issus des vaches laitières.

Pour les odeurs, tout est fermé on peut uniquement avoir des odeurs à l'ouverture des receveurs pour les produits entrants.

DP : ce qui fait peur : c'est le compostage plus la méthanisation.

Mme Camille Dusannier (CD) : Il n'y a pas d'odeur car il y a absence d'oxygène. Dans le Beaujolais il s'agit de traitement des boues de stations d'épuration.

LG : Les odeurs viennent des produits d'équarrissage, de sang, ce qui n'est pas le projet.

M. Marc PIGEON (MP) : ça ne peut pas changer dans 5 ans votre projet ?

CD : mais il faut une nouvelle autorisation

FG : s'il y a changement nous – agriculteurs céréaliers- nous ne pourrions plus vendre de blé sous contrat car nous n'utilisons que des engrais issus de résidus végétaux et pas d'engrais provenant de déchets issus d'animaux.

MP : Il faut quelle surface pour l'épandage du digestat liquide produit ?

LG : 1700 hectares en tout, avec les rotations de sols. Les agriculteurs paient le transport et l'épandage.

Mme Stéphanie AK (SA) : vous avez déjà avec un bon nombre d'agriculteurs qui sont preneurs ? combien ?

LG : dans un rayon de 10 kms autour de Chanceaux, Monnaie... juste les communes alentours.

M. Jean-François TRAINSON (JFT) : il y a eu une invitation à Saumur ? On ne savait pas. Là on l'apprend aujourd'hui.

CD : Il y avait M. Daviet et moi plus 2 personnes de Tours Métropole en 2022. Après cette visite le sujet a été clos par M. Daviet.

SA : On n'a pas eu de mails ?

CD : effectivement et ce n'était pas à moi à le faire. Le mieux aurait été d'y aller en bus.

SA : c'était comment ?

CD : en janvier c'est un mois où il ne fait pas chaud : je n'ai pas senti d'odeurs à l'extérieur. Ça sent uniquement dans le bâtiment. A côté des cuves on ne sent rien. Les cuves sont à moitié enterrées.

M. Dominique GOURDON (DG) : pas eu de courrier recommandé : non.

LG : Pour les personnes de la Métropole : ils étaient OK pour traiter les bio déchets et M. DAVIET a dit non à ces produits-là.

SA : oui mais ça reste un méthaniseur

CD : après on n'en a plus entendu parler jusque début 2025

SA : le premier permis de construire date de 2024 et il a été rejeté.

LG : non pas rejeté : il y a eu un problème de date dans la transmission des pièces du dossier

JFT : le deuxième a été déposé le 30 juin

CD : le 30 juin

SA : vous n'avez plus eu de contact depuis ?

LG : si pour la demande que j'ai envoyé pour l'aménagement du chemin

SA : nous débattions sans être informé de rien

MP : à la commission du 12 février le méthaniseur n'a pas été présenté

LG : les travaux du chemin sont pris en compte par ma société : ça ne coûte rien à la
Municipalité

JMB : concernant l'érosion du réseau routier par le passage augmenté des camions sur le réseau
a un impact très important.

LG : Ce qu'il faudrait savoir c'est combien de camions passent déjà à l'heure actuelle ?

DP : Il faudrait aussi organiser une visite avec les gens du collectif

Mme Claudine Desmares (Cde) : je n'ai pas entendu parler de rien et derrière la population s'est
plaint des odeurs de fumée et il aurait fallu trouver une autre solution pour éteindre l'incendie.

Votre projet se croise avec le méthaniseur et le composteur.

CD : le digestat solide repasse à la Plateforme de compostage et doit être rependu très vite.

S'il n'est pas rependu très vite il est de toutes façons stocké dans les poches de stockages.

Questions : S'il y a un risque de bactéries sur la Plateforme de compostage, il se passe quoi ?

M. Cédric Maubuisson (CM) : de toutes façons on est obligé de faire des analyses. S'il en reste
on refait un cycle.

CDe : le digestat solide est vendu comment et aux particuliers ?

LG : Le digestat sort en lots numérotés et il est destiné aux professionnels

CDe : Où en est le Permis de Construire ?

LG : il est en attente d'instruction

AK : Il y a 3 mois de délais

CD : c'est 5 mois

Mme Elisabeth GANDEMER (EG) : quelle est la durée de vie dans le temps de la structure /
fuites ? C'est solide ?

LG : La DREAL vérifie s'il n'y a pas de fuites en plus il y a des analyses de l'eau une fois par an.

CD : Les bâches pour le digestat liquide sont en PE, les cuves en béton sont protégées avec un
liner, le PH du digestat est de 7,5 – il n'y a pas de PH acide

SA : avez-vous un projet d'extension ?

LG : non

SA : et c'est la vérité ?

M. David MILLARD (DM) : cela revient à produire 30 kilos tonne ?

LG : oui mais on n'est pas les seuls

DG : combien coute cet investissement ?

LG : 4 à 5 Millions €

DM : vous êtes subventionné ?

LG : non

DM à FG : à la ferme des landes vous êtes exploitant ou en fermage ? Il y a des tracteurs sur place ? qui Y habite ?

Entre le Compostage et le méthaniseur quel est le plus vertueux ?

CD : ce ne sont pas les mêmes matières

En fonction de la destination : la méthanisation produit de l'énergie + engrais.

Le digestat et les engrais ont deux destinations différentes mais complémentaires.

DM : Le digestat liquide est une production saisonnière importante deux fois par an : ce qui veut dire qu'une fois par an on se prend 50 camion ?

CD : le digestat est stocké dans les poches

LG : les poches contiennent 3000 à 5000 litres

JFT : Sur le site de Saumur quelle quantité est traitée ?

LG : idem Chanceaux

MP : pour les cultures intermédiaires : ce n'est pas mieux de les mettre en enfouissement dans le sol ?

LG : c'est un débat en France : il est interdit de cultiver uniquement des cultures premières pour le méthaniseur, c'est max 15 %

Implanter des cultures intermédiaires est limité par le fait de la planification et l'annualisation des sols

DM : pourquoi produire les cultures CIVE et quelles sont-elles ?

LG : C'est du seigle principalement

DM : donc pour 1T c'est 350 Hectares ? Je pense que le droit de passage est une question de conflit d'intérêt.

CD : c'est pour ça que je me suis permis de clarifier la question au début avec M. Gerbier

DM : Damien Cochard a fait une prestation de service

LG : Il n'a aucun intérêt dans la boutique

CD : Si, il avait un intérêt

DM : il utilise le chemin

LG : il n'a rien à voir dans le projet

SA : il interfère dans ce projet

LG : vous avez raison

CD : si vous pensez qu'il y a un conflit

DM : il n'a rien à faire dans le vote, Damien me l'a dit : quel est son intérêt ?

CM : La consommation en eau ? C'est 600 m³ / An = 3 m³/ jour

QUESTION qu'est-ce que ça apporte à la commune :

LG : pendant 5 ans nous sommes exonérés, après il y a des taxes

PE : il existe peut-être d'autres optiques de ressources ?

LG : oui nous proposons aussi un investissement privé à but lucratif par l'équipement de panneaux solaires.

CD : avantage du biogaz c'est qu'il est produit toute l'année, il est stocké, consommé et il n'y a pas de perte.

PE : La grosse interrogation du devenir de cette affaire c'est le projet de départ qui est Métropolitain ce 14 janvier 2022. Votre capacité de traitement est évolutive en plus.

LG : faire plus c'est redemander un Permis de Construire

PE : ce n'est pas exclu ?

CD : Plus gros : il faut une enquête publique

DM : vous pouvez tout faire et le gaz part sur Monnaie

FG : avec GRDF ça part ailleurs

DM : on ne trouve pas d'attrait quand on n'est pas au gaz

LG : il faut voir pour l'environnement global

PE : on est tous pour le renouvelable

DM : oui mais le digestat part dans la nature

LG : c'est moins d'un arrosoir : 2,5 L par m² par an et tous les ans il y a un changement de parcelle / plan d'épandage

LG : j'aurais des flyers à faire passer et puis il y a méthaniseur à l'INRA

DM : c'est tout petit et c'est pour leur périmètre

SA : le tonnage annuel est de 1500 T/ an c'est le maxi ?

LG : oui c'est le maxi aujourd'hui

DM : et concernant l'hygiénisation ?

CM : Ça ne concerne que les résidus à partir de sang, de produits carcasses, de matières comme des panses de vache pas besoin pour notre projet.

CD : c'est hyper contrôlé

DM : il reste presque à fin novembre pour la réponse du Permis de Construire

LG : ok pour la visite

CD : sur ce qui vous est livré pour le méthaniseur il pourrait s'avérer qu'il y ait des culs de bouteille et autres indésirables

CD : ce sont des industriels qui nous livrent et les matières sont déjà triées dans le processus : il existe des systèmes de piège et aussi pour les cailloux ensuite il y a d'autres sécurité pour éviter que ça bloque les pompes.

Fin des échanges à 20H10